

Le Bureau s'est réuni le 14 novembre 2019, sur convocation du Président en date du 08 novembre 2019.

Présents(es) : F. CHARTREUX, A. HARMAND, J.P. COUTEAU, J. BOCANEGRA, R. SILLAIRE, G. LIOUVILLE, O. HEYOB, J.L. STAROSSE, C. ASSFELD LAMAZE, L. GUYOT, R. ARNOULD, C. THERMINOT, D. PICARD, Ph. HENNEBERT

Excuses: J.L. CLAUDON, K. JUVEN, P. MONALDESCHI, E. PAYEUR

BU2019-39- ENVIRONNEMENT (8.8) - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES 54 DE LA CC2T POUR L'ANNEE 2020

Dans le cadre de sa compétence « Biodiversité et GEMAPI », la CC2T a contractualisé avec le Département de Meurthe-et-Moselle pour la préservation et la valorisation des sites inter-communaux remarquables classés Espaces Naturels Sensibles (ENS) par le Département de Meurthe-et-Moselle.

Des actions de gestion et de préservation font partie des objectifs prévus par la CC2T. Le conseil départemental accompagne financièrement cette démarche. Il s'agit de solliciter son aide financière.

Le territoire de la CC2T présente une richesse indéniable en termes de milieux et d'habitats, de populations faunistiques et floristiques. De par leur intérêt écologique, de nombreux sites sont d'ailleurs classés afin d'en assurer la préservation et la valorisation : 25 Espaces Naturels Sensibles (ENS) et 5 sites Natura 2000.

Parmi ces sites, la Communauté de Communes Terres Toulouises est impliquée dans une politique de valorisation, de préservation et de sensibilisation en partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle sur **plusieurs Espaces Naturels Sensibles**, qui sont :

- le ruisseau du Terrouin,
- les pelouses de Jaillon,
- la carrière-sous-le-breuil à Villey-Saint-Etienne,
- la carrière de la vermilière à Villey-Saint-Etienne (contractualisation envisagée),
- le ruisseau de l'Ingressin,
- le ruisseau de l'Esch,
- le plateau et le fort de Domgermain

En vertu de ce partenariat, la CC2T est engagée sur les volets suivants :

- améliorer la connaissance de la richesse faunistique et floristique des sites et de ses conditions particulières (géologie, climat, hydrologie ...)
- préserver, aménager et entretenir durablement les sites dans l'intérêt de la biodiversité et du public (plan de gestion écologique et paysagère, travaux de restauration ou d'entretien)
- ouvrir les sites au public dans le respect de la sensibilité du milieu (animations pédagogiques et/ou conception et mise en œuvre d'aménagements légers permettant une découverte des sites).

1) Les actions de gestion

a. Temps passé en régie

La collectivité mène actuellement en régie, des actions importantes de gestion et de préservation sur ces ENS. Dans la continuité de 2019, pour l'année 2020, les actions pourraient être les suivantes :

- **Actions de communication** : réalisation de panneaux, de plaquettes ou livrets, d'articles ... d'information, de signalétique et pédagogique sur les Espaces naturels classés du territoire
- **Opération de protection des amphibiens de la vallée du Terrouin**. Cette opération, mobilise l'animateur nature sur deux jours d'installation et de démontage du dispositif. Puis d'une action de ramassage quotidien avec les bénévoles pendant 30 min à 1 h tous les matins sur une période de six semaines (sauf dimanche). L'opération nécessite l'accompagnement et la formation de l'équipe de bénévoles, le suivi des ramassages, des résultats et interprétations des données. Cette opération nécessite par ailleurs une demande de dérogation pour manipulation et prélèvement d'espèces protégées à la DREAL.
- **Opération de gestion**, notamment de défrichement de pins sylvestres, mesure préconisée par le précédent Plan de Préservation et de Valorisation (PPV) finalisé en 2018 sur les sites ENS Carrière-sous-le-Breuil et pelouses de Jaillon.
- **Elaboration d'un Plan de pastoralisme**, dans le cadre de la mise en œuvre du PPV des Pelouses de Jaillon, finalisé en 2018.
- **Opération de plantation de haies en lien avec la Trame verte et Bleue du PLUi**. En 2018, en collaboration avec les services départementaux et dans le cadre des compensations aux travaux de bords de route, l'animateur nature a travaillé à la coordination et l'accompagnement d'un chantier de plantation de haies avec le CD54. Cependant, aucune action n'a pu être menée en 2019. Cette opération est toujours possible pour 2020.
- **Lancement, suivi et accompagnement** d'études (Plan de Préservation et de Valorisation), de travaux, aménagements et des dossiers en cours.

b. Etudes, travaux et aménagements

Dans le cadre des travaux et aménagements liés à l'ouverture au public, à la protection des sites, à la connaissance et au suivi scientifique des sites et à la mise œuvre des Plans de Préservation et de Valorisation (PPV), de nombreuses actions de gestion pourraient être menées :

- La conception et la fabrication de mobiliers liés à l'accueil du public : panneaux signalétiques, barrières de protection, tables et bancs.
- Le lancement de Plan de Préservation et de Valorisation.
- La réalisation d'un Plan de pâturage.
- La réalisation de travaux de défrichement par le service technique et d'insertion.

Le coût pour l'ensemble des actions de gestion et d'aménagement (temps passé en régie et plans, travaux, aménagements) n'est pas évalué à ce jour mais du fait du partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle un accompagnement financier est possible à hauteur de 80% du montant financier HT de chaque action.

En conséquence, le Bureau Communautaire est invité à :

- **Autoriser le président à solliciter l'accompagnement financier du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (service Environnement - Espaces Naturels Sensibles) et de tout autre organisme susceptible de subventionner la CC2T.**
- **Autoriser le président à solliciter la demande de dérogation à la DREAL pour l'opération de protection des amphibiens.**
- **Autoriser le président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération adoptée à l'unanimité